



Chauffeur poids lourds

Par **Jjoel**, le **16/10/2023** à **15:44**

Bonjour je suis chauffeur poids lourd et aujourd'hui au lieu de prendre la route du retour je me suis gourré et j'ai pris l'autoroute, je tiens à préciser qu'on ne m'avais pas dis par ou passer, un de mes supérieurs ma dit qu'ils allaient prendre de ma paye pour l'essence et le péage est-ce qu'ils ont le droit de faire sa? Ils ne l'ont jamais fais auparavant sa me semble bizzard.. merci d'avance pour vos réponses

Par **P.M.**, le **16/10/2023** à **16:15**

Bonjour,

Le salarié ne peut être tenu responsable financièrement à l'égard de son employeur qu'en cas de faute lourde laquelle implique une intention de nuire à l'entreprise...

D'autre part, cela consituerait une sanction pécuniaire interdite par l'[art. L1331-2 du Code du Travail](#) :

[quote]

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Toute disposition ou stipulation contraire est réputée non écrite.

[/quote]

Toutefois, l'employeur pourrait prendre une autre sanction en respectant la procédure disciplinaire si c'est d'un degré plus élevé qu'un avertissement...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel...